

COVID-19 : Un marché du travail plus souple et plus solide

Avancer ensemble

Le marché du travail suisse est durement touché par la crise du Covid-19. Grâce au recours au chômage partiel, les licenciements collectifs ont, jusqu'à présent, été évités avec succès. Toutefois, il n'est vraiment pas exclu que le chômage augmente au cours des prochains mois en raison de la crise actuelle. Le PLR veut lutter efficacement pour éviter que les gens perdent leur emploi et que les entreprises fassent faillite. Pour ce faire, le maintien d'un marché du travail flexible et le recours au chômage partiel sont des éléments essentiels. Toutefois, il est également nécessaire d'adapter davantage le droit du travail à la réalité de l'ère numérique et d'assouplir les dispositions en la matière.

1. Défis

- › Le chômage a déjà augmenté pendant la crise du Covid-19 et une augmentation supplémentaire du taux est à prévoir au cours des prochains mois.
- › Le chômage partiel est un instrument efficace pour prévenir les licenciements collectifs. Toutefois, cette mesure est limitée dans le temps. La suppression progressive du chômage partiel constitue donc un risque pour de nombreuses places de travail.
- › La rigidité de la réglementation ne permet de compenser les dommages causés par la crise.
- › Particulièrement pendant la crise actuelle, les salariés sont dépendants d'horaires de travail flexibles. Toutefois, la loi sur le travail empêche cela.
- › Divers salariés et indépendants sont, durant cette crise, insuffisamment assurés sur le plan social.

2. Interventions parlementaires du PLR jusqu'ici

- › Le PLR a fait pression, avec succès, pour l'introduction d'un nouveau statut en matière de couverture sociale pour les travailleurs de plate-forme (par ex. Uber). Nous remettons également en question depuis un certain temps le régime de l'AC pour les entrepreneurs ayant un statut d'employeur.
- › Le PLR a déposé diverses interventions pour exiger que le droit du travail soit adapté aux réalités modernes du monde du travail. Dans les start-ups à participation, les cadres supérieurs, les spécialistes et les salariés devraient être exemptés de l'obligation de saisir les heures de travail s'ils déterminent de manière indépendante leurs temps de travail et de repos et organisent leur travail de manière autonome.
- › Grâce à une initiative parlementaire, acceptée, les employés travaillant depuis leur domicile bénéficient désormais d'une plus grande liberté dans l'organisation de leur travail en assouplissant le cadre du temps de travail quotidien, la période de repos quotidienne et l'interdiction de travailler le dimanche.

3. Nos revendications à moyen et long terme

- › **Garantir les emplois et en créer de nouveaux** : En réduisant la réglementation en Suisse, en offrant des conditions fiscales attrayantes et en exploitant les possibilités offertes par la numérisation, les entreprises suisses peuvent sauvegarder les emplois existants et en créer de nouveaux. Plutôt que d'introduire de nouveaux crédits et paquets d'aide, il faut réduire la charge fiscale et les taxes.
- › **Favoriser le potentiel de main-d'œuvre nationale** : Les personnes qui souhaitent travailler en Suisse doivent avoir le meilleur accès possible aux emplois vacants. Les mesures prises dans le cadre de l'initiative en faveur des travailleurs qualifiés sont essentielles : la conciliation entre vie familiale et professionnelle doit être renforcée (par exemple, augmentation de la déduction des frais de garde d'enfants, octroi d'un congé parental sous forme de congé non rémunéré) ; les travailleurs plus âgés doivent rester intégrés au marché du travail ; le système de formation doit fournir les travailleurs qualifiés nécessaires et les programmes de reconversion permettre aux chômeurs de retrouver un emploi .
- › **Adapter le droit du travail à la réalité** : Il s'agit, d'une part, d'utiliser les possibilités offertes par la numérisation pour sécuriser les emplois, en particulier pendant la crise, et en créer de nouveaux. D'autre part, il existe un besoin fondamental pour plus de flexibilité pour l'employé en matière de répartition de la charge de travail. Nous demandons un assouplissement de la période pendant laquelle le travail peut être effectué, afin de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, que soit autorisée une augmentation du temps de travail en période chargée, à condition que celle-ci soit compensée de manière appropriée, et une plus grande souplesse dans la saisie des heures de travail. Il faut également examiner de quelle manière rendre le télétravail possible pour les travailleurs frontaliers.
- › **Accompagner la sortie du régime d'indemnisation du chômage partiel** : Si la situation économique reste tendue en raison du Covid-19, le recours au chômage partiel doit pouvoir être étendu à dix-huit mois et les prolongations de chômage partiel doivent être possibles plus longtemps. En raison du niveau élevé de recours au chômage partiel, la sortie de ce régime doit également être suivie de près et des mesures supplémentaires doivent être prises si nécessaire pour éviter une hausse du niveau de chômage. La perception d'une indemnité de chômage partiel ne doit pas être rendue inintéressante par l'introduction de conditions supplémentaires.
- › **Faibles cotisations sociales pour rendre la création d'emplois attrayante** : Les cotisations salariales obligatoires (AVS/AI, APG, LPP) doivent être maintenues à un faible niveau, surtout en période de crise, et ne doivent pas rendre la création d'un emploi ou d'une catégorie de salariés peu attrayante.
- › **Poursuivre la réforme de la prévoyance vieillesse** : Les réformes visant à protéger les travailleurs âgés doivent être accélérées et bénéficier d'une base stable sur le long terme. Dans un même temps, il faut éviter que les salariés âgés ne deviennent trop coûteux en raison de l'augmentation des cotisations LPP.
- › **Promouvoir le système d'apprentissage** : Même en temps de crise, il est essentiel d'investir dans la formation des apprentis pour garantir à la Suisse un nombre suffisant de travailleurs qualifiés sur le long terme. Les entreprises devraient également être autorisées à embaucher des apprentis pendant la crise du Covid-19, même si elles se sont inscrites au chômage partiel.
- › **Sécurité sociale pour les entrepreneurs** : La crise du Covid-19 a montré que de nombreux entrepreneurs sont socialement sous-protégés. Il faut examiner les modèles d'assurance volontaire complémentaire (APG), la liberté de cotiser et une extension de l'assurance obligatoire (LPP, LAA). Un statut professionnel unifié devrait également être examiné afin de prendre en compte les nombreuses formes d'emploi actuelles et futures.
- › **Flexibilisation temporaire des réglementations** : Il s'agit notamment de prolonger les heures d'ouverture des magasins, de lever l'interdiction de la conduite de nuit et d'allonger de quatre heures la durée maximale hebdomadaire de travail. Cela permettrait aux entreprises de compenser une partie des pertes de revenus tout en facilitant le respect de la réglementation sur les distances liées au Covid-19.
- › **Garantir la libre circulation des personnes** : C'est la seule façon pour les entreprises suisses de continuer à envoyer leurs spécialistes aux clients européens et de recruter les spécialistes nécessaires,

sans surcharge bureaucratique. Cela renforce la Suisse en tant que site d'innovation, empêche les délocalisations à l'étranger et crée des emplois en Suisse.

- › **Prestations transitoires ciblées pour les plus de 60 ans** : Outre les mesures actives d'insertion professionnelle des chercheurs d'emploi plus âgés, nous soutenons l'extension de la protection des personnes de plus de 60 ans pour lesquelles aucune mesure de réinsertion n'a abouti. Nous soutenons donc le compromis adopté par le Parlement.

ENTWURF 5.6.2020